



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 10 juillet 2023

Manifestation non déclarée de l'association Greenpeace ce matin devant la préfecture

Suite à la manifestation non déclarée ce matin par une quinzaine de membres de l'association Greenpeace devant la Préfecture, même si les dégradations commises par affichage sont restées limitées, le Préfet condamne cette action commise sur la voie publique et visant la Préfecture. Une plainte sera donc déposée pour obtenir réparation des éventuels dégâts pérennes.

Il rappelle que toute manifestation doit être déclarée et ne peut occasionner des dommages à des biens publics ou privés, lesquels engagent la responsabilité des organisateurs.

Le préfet rappelle, que l'arrêté d'autorisation relatif à l'élevage Avel Vor a été pris le 8 novembre 2022 suite à l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 28 mai 2022 (après l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 mars au 19 août 2022), et à l'avis favorable du 4 novembre 2022 du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr